

# VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2022 DELIBERATION N° 2022-161

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à 18h30, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire et séance publique dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nicole PROGIN, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
PROGIN Nicole, Maire	X			LE GRANDIC Patricia	X		
MNICH Pascal, Adjoint	X			BRUNAUD Pascale	X		
ROBERT Marinette, Adjointe	X			MOHREZ Nadia		X	
LAUVERGEAT Patrice, Adj.	X			GASCOIN Nicolas	X		
LEPRAT Monique, Adjointe	X			MARC Solène		X	P. BRUNAUD
VOISINE Joël, Adjoint	X			TISSIER Julien		X	
MARTIN Nadine, Adjointe		X	M. ROBERT	TABARD Alain	X		
VILLALDEA-AVILA Rafaël, Adjoint		X	M-L. CIRRE	MORINEAU Claude	X		
CIRRE Marie-Line, Adjointe	X			DAOUDA-DODU Noëlle		X	C. MORINEAU
PETITJEAN Eliane	X			FERRON Julie	X		
DEVAUX Céline	X			LAMBERT Jacques		X	
JACQUET Jean-Luc	X			WORGELD Thierry		X	
TAILLANDIER Michel	X			FRODEFOND Gabrielle	X		
LE GRANDIC Frédéric		X	P. LE GRANDIC	DURIEUX Olivier	X		
TAILLANDIER Nathalie	X						

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pascal MNICH

En exercice :	29	Présents :	20	Pouvoir(s) :	5	Votants :	25	Absent(s) :	9
---------------	----	------------	----	--------------	---	-----------	----	-------------	---

### TARIFS MUNICIPAUX 2023

Monsieur Pascal MNICH, Adjoint en charge du personnel, du sport et de la vie associative, et Madame Marie-Line CIRRE, Adjointe en charge des affaires culturelles et des animations, exposent :

Chaque année, le Conseil municipal statue sur les tarifs des services publics communaux à appliquer aux usagers.

La Commission mixte Sport et Vie associative et Affaires culturelles et Animations réunie le 30 novembre dernier a étudié les propositions des différents services de la ville sur l'évolution des tarifs municipaux. Au préalable, les services avaient comparé les tarifs pratiqués dans des communes de taille équivalente. Toutes les modifications sont mises en évidence en rouge dans le document joint, détaillant les tarifs.

#### a) Administration

Les concessions au cimetière Beauséjour et Lamartine subissent une légère augmentation :

- Concessions trentenaires : de 175,00 € en 2022 à 180,00 € en 2023, soit +2,86 %,
- Concessions cinquantenaires : de 300,00 € en 2022 à 305,00 € en 2023, soit +1,67 %,

Le tarif des photocopies a été revu à la hausse :

- Tarif photocopie A4 délivrée aux usagers : de 0,15 € en 2022 à 0,20 € en 2023,
- Tarif photocopie A3 délivrée aux usagers : de 0,50 € en 2022 à 0,60 € en 2023,
- Tarif photocopie couleur A4 délivrée aux usagers : de 0,30 € en 2022 à 0,40 € en 2023,
- Tarif photocopie couleur A3 délivrée aux usagers : de 0,60 € en 2022 à 0,70 € en 2023,

#### b) Occupation temporaire du domaine public

Deux tarifs de permis de stationnement hors travaux réalisés par les concessionnaires ou les collectivités sont instaurés :

- Forfait jour : 5,00 €,
- Forfait semaine : 20,00 €

Conformément à la délibération n° 2022-152 prise par le Conseil municipal du 27 novembre 2022, la gratuité des droits de place au marché hebdomadaire est appliquée aux commerçants non sédentaires pour le vendredi précédent et suivant Noël.

Les manèges enfants installés hors festivités de juillet augmentent ; de 0,40 € le m<sup>2</sup> en 2022 à 0,45 € le m<sup>2</sup> en 2023.

Les tarifs pour l'installation de stand approuvés par délibération n° 2022-062 prise par le Conseil municipal du 22 mars 2022 sont maintenus. En sus, ont été différenciés les forfaits avec ou sans barnum de la ville :

- Forfait stand exposant - Marché de Noël - 1 journée - sans barnum de la ville : 30,00 €
- Forfait stand exposant - Marché de Noël - 1 journée - avec barnum de la ville : 40,00 €
- Forfait stand exposant - Marché de Noël - 2 journées - sans barnum de la ville : 50,00 €
- Forfait stand exposant - Marché de Noël - 2 journées - avec barnum de la ville : 60,00 €
- Forfait stand exposant - autres manifestations - sans barnum de la ville : 20,00 €
- Forfait stand exposant - autres manifestations - avec barnum de la ville : 30,00 €

Les commerçants détenant des droits de terrasse bénéficiaient d'une exonération exceptionnelle depuis deux ans, pour tenir compte des effets de la crise sanitaire et des fermetures imposées. Les droits de terrasse sont rétablies et subissent une légère augmentation comparé à l'année 2020 :

- Terrasse saisonnière 3 mois : de 1,60 € le m<sup>2</sup> en 2020 à 1,70 € le m<sup>2</sup> en 2023,
- Terrasse à l'année : de 2,30 € le m<sup>2</sup> en 2020 à 2,40 € le m<sup>2</sup> en 2023,
- Terrasse couverte : de 4,30 € le m<sup>2</sup> en 2020 à 4,40 € le m<sup>2</sup> en 2023.

### c) Equipements et structures

Il est introduit des tarifs pour la reproduction des clés :

- Clé plate : 9,00 €,
- Clé à gorge : 14,00 €,
- Clé Deny : 77,00 €.

Les modalités de prêt des structures communales ont été revues : elles ne seront plus mises à disposition des particuliers. Par ailleurs, les tarifs, réservés aux associations florentaises, incluent désormais le montage et le démontage par les agents des Services Techniques Municipaux, obligatoire pour des questions de sécurité. Ainsi, les tarifs augmentent considérablement pour tenir compte du coût de la main d'œuvre :

- Structure 8m x 5m : de 96,00 € en 2022 à 200,00 € en 2023,
- Structure 4m x 4m : de 40,00 € en 2022 à 80,00 € en 2023.

Le prêt des structures aux collectivités du territoire du FerCher et aux communes extérieures est gratuit. Le montage et le démontage sont assurés par les Services Techniques Municipaux, ou ceux des communes emprunteuses si elles disposent du personnel habilité.

En parallèle, les tarifs de prestation d'installation par le personnel du Centre Technique Municipal ont été supprimés.

Le coût de prêt du petit mobilier a également été revu :

- Tables : de 2,00 € en 2022 à 3,00 € en 2023,
- Bancs : de 1,00 € en 2022 à 2,00 € en 2023,
- Barrière mobile de sécurité : de 0,50 € en 2022 à 1,00 € en 2023.

La mise à disposition de véhicules avec chauffeur pour les associations locales et les extérieurs a été augmentée :

- Camion avec chauffeur : de 45,00 € par heure en 2022 à 50,00 € par heure en 2023,
- Fourgon 3,5 tonnes avec chauffeur : de 25,00 € par heure en 2022 à 30,00 € par heure en 2023.

Conformément à la délibération n° 2022-098 prise par le Conseil municipal du 24 mai 2022, le taux horaire de tri des déchets par les agents des Services Techniques Municipaux suite à des manifestations a été maintenu, et arrondi à 21,00 €.

Les mentions relatives aux mises à disposition des salles communales pour les agents de la ville en activité ou retraités, et les élus, ont été reportées directement sur le tableau des tarifs par salle.

**d) Divers :**

Un tarif pour frais de capture lors de divagation d'animaux a été créé, s'élevant à 130,00 €.

**e) Culture**

Un niveau 3 a été ajouté aux tarifs d'entrées des spectacles produits au Centre Culturel Louis Aragon. Il s'agit du tarif « tout public gold ». La différence entre le niveau 2 « tout public » et le niveau 3 « tout public gold » sera déterminée selon le coût de la prestation. Ainsi, cette différenciation vise à rendre le niveau 2 financièrement plus accessible :

- Niveau 2 : tout public (selon coût de la prestation)
  - Tarif plein : 15,00 € en 2022 et 10,00 € en 2023,
  - Tarif réduit : 8,00 € en 2022 et 8,00 € en 2023,
  - Tarif groupe : sans changement.
- Niveau 3 : tout public gold (selon coût de la prestation)
  - Tarif plein : 15,00 €,
  - Tarif réduit : 9,00 €,
  - Tarif groupe : 7,00 €.

Il est proposé d'appliquer la gratuité lors du bal trad annuel pour tous les enfants de moins de 12 ans.

Deux nouveaux forfaits font leur apparition pour le festival jeune public :

- Tarif forfaitaire pour 4 spectacles : 20,00 €,
- Tarif forfaitaire pour 5 spectacles : 25,00 €.

Deux nouveaux tarifs sont créés pour la vente de confiseries et de boissons au cinéma : 3,50 € et 4,00 €.

Le tarif spécial de 4,00 € la place de cinéma est étendu aux dispositifs « Ciné concert jeune public » et « Programme courts métrages très jeune public ». Le tarifs « Rio Chill » ou « Ciné-Cycle » à 4,00 € dès la 2ème séance, adopté par délibération du Conseil municipal n° 2022-101 en date du 24 mai 2022, est reconduit.

**f) Médiathèque**

Deux tarifs sont créés pour les photocopies A3, du même montant que ceux du volet administration :

- Tarif photocopie A3 délivrée aux usagers : 0,60 €,
- Tarif photocopie couleur A3 délivrée aux usagers : 0,70 €.

Considérant l'accès gratuit à la médiathèque départementale, les Pass « FerCher », « extérieur » et « collectivités extérieures » deviennent gratuits.

**g) Salles communales :**

La gratuité est appliquée pour l'Amicale du Personnel de la ville au Centre Culturel Louis Aragon, à l'auditorium, à Massoeuvre et à Roseville.

Pour faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie, il est proposé de créer un forfait chauffage exigible pour toute location entre le 15 octobre et le 15 mars, exception faire des assemblées générales annuelles des associations florentaises :

- Pour le Centre Culturel Louis Aragon :
  - Pour une journée en cas d'évènement à but lucratif : 30,00 €,
  - Pour une journée en cas d'évènement sans but lucratif : 15,00 €,
  - Pour un weekend en cas d'évènement à but lucratif : 50,00 €,
  - Pour un weekend en cas d'évènement sans but lucratif : 25,00 €.
- Pour l'auditorium, Massoeuvre et Roseville :
  - Demi-journée : 5,00 €,
  - Journée : 10,00 €,
  - Week-end : 20,00 €.

Un avenant sera proposé aux associations sous convention bénéficiant de la mise à disposition d'une salle communale : 80 € par an seront facturés pour tenir compte de la période de chauffe, établie du 15 octobre au 15 mars.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-27 et L. 2121-28,

Le Conseil municipal décide, à la majorité avec 5 abstentions (Alain TABARD, Claude MORINEAU, Noëlle DAOUDA-DODU (pouvoir), Julie FERRON et Olivier DURIEUX), d'adopter pour l'année 2023 les tarifs présentés en annexe.

Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 14 décembre 2022

Madame Le Maire,  
Nicole PROGIN



Le secrétaire de séance,  
Monsieur Pascal MNICH

